

Conseil de quartier Dauphine 28 mars 2013

Le jeudi vingt huit mars deux mille treize à dix huit heures et trente minutes, les membres du conseil de quartier Dauphine se sont réunis à l'Institut Supérieur de Gestion.

Etaient présents :

- Mme Dominique ROUSSEAU, Adjointe au Maire du 16e chargée des commerçants, de la vie associative et des conseils de guartier Dauphine et Chaillot
- Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire du 16^e arrondissement, chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie
- M. Jéremy REDLER, Conseiller d'arrondissement, délégué auprès du Maire, chargé du développement économique et des professions libérales
- M. FAZILLEAU, commissariat central du 16e
- M. POTTIER, Commandant de police, commissariat central du 16^e
- M. Vincent GOSSARD, Directeur Adjoint du cabinet du Maire
- M. Pascal MATRAJA, Directeur Général Adjoint de la Mairie du 16e
- Mme Ode BAILLY, AVF Accueil
- Mme Chantal BEAREZ BOTTON
- M. Marc de Meaux
- Mme Laurence PEYRE

1- Approbation du compte rendu du 16 octobre 2012

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Stationnement interdit à l'angle de la rue de Longchamp et de la rue Jean Hugues

Mme BEAREZ BOTTON : à l'angle de la rue de Longchamp et de la rue Jean Hugues, des voitures sont garées continuellement sur les passages cloutés malgré les PV. La voirie pourrait-elle résoudre ce problème avec des potelets ou autres sans que cet espace libéré incite les gardiens des immeubles riverains à y déposer leurs poubelles ?

M. SUDAKA a saisi Mme BALDINI pour savoir ce que l'on peut faire pour déplacer les bacs à plantes et ce que l'on peut mettre à la place.

Mme BALDINI répond que le stationnement est un problème général dans Paris et que la mairie centrale ne veut pas construire de parkings supplémentaires.

Il parait assez difficile d'empêcher le stationnement sur les passages piétons à cet endroit mais la mairie du 16^{ème} a tout de même soumis la question au service de voirie afin qu'il examine si des aménagements sont possibles.

M. GILLERON ajoute que les potelets sont souvent une fausse bonne idée, car cela sert de système d'accroche pour les deux roues. La politique générale de la Ville étant de désencombrer l'espace public.

M. AUDRY fait remarquer qu'il n'y a aucune signalétique pour indiquer l'existence d'un parking en haut de la rue de Longchamp et de la rue Victor Hugo.

Mme BALDINI va transmettre cette suggestion au service de la voirie.

M. FAZILLEAU constate que 30 verbalisations ont été effectuées et 5 enlèvements de véhicules sur les 3 derniers mois. Les ASP (agents contractuels de l'arrondissement) vont réorienter leurs efforts sur ce carrefour en ciblant les heures. La clientèle des restaurants risquent de ne pas vouloir se garer dans les parkings. Il rappelle qu'actuellement les verbalisations ne comportent plus de souches sur le pare brise ; les véhicules peuvent donc avoir été verbalisés sans que les riverains le sachent.

Il demande que les riverains n'hésitent pas à appeler le commissariat concernant les problèmes de stationnement.

Une habitante du 43 rue Spontini, a sur la droite de la porte cochère, un emplacement deux roues. Elle ne peut sortir du garage, notamment à cause des deux roues des élèves de l'ISG qui « débordent ». Elle est obligée de bloquer la rue pour fermer sa porte de garage. La Mairie lui a répondu qu'elle n'avait reçu aucune autre plainte et que le passage pompiers était respecté.

M. FAZILLEAU propose que des agents se déplacent à cette adresse pour constater les faits.

M. GILLERON indique que par rapport à l'aménagement stationnement deux roues au droit de passage de porte cochère ou au droit de bateau, la difficulté réside dans le fait que l'emplacement deux roues doit être suffisamment près de celui de la porte cochère pour éviter un stationnement sauvage supplémentaire.

Mme ROUSSEAU propose de faire une suggestion à l'ISG afin que les deux roues de ses étudiants soient mieux garées.

M. POUCHELON, président de l'association « Mieux vivre ensemble dans le quartier Dauphine » pose une question plus générale sur le stationnement dans le quartier. Il précise que de nombreux riverains n'ont pas de places de parking et font face à de nombreux problèmes de stationnement, en cause Vélib, Autolib, les ambassades qui prennent des places de stationnement, les voitures ventouses, les tournages de films à répétition, ainsi que les travaux CPCU qui bloquent tout le stationnement rue de la Faisanderie.

Mme BALDINI signale que les travaux sont signalés sur les sites de la Mairie du 16^{ème} et de la Mairie de Paris. Certains travaux ne peuvent pas toujours être prévus.

Le Maire de Paris a décidé qu'à partir de mai, il n'y aurait plus de travaux dans l'arrondissement avant les élections municipales, sauf travaux d'urgence.

3- Nuisances liées aux tournages de films dans le quartier

Mme BALDINI indique que le 16^{ème} arrondissement est un des arrondissements les plus touchés par les tournages (plus de 300 par an).

Les autorisations de tournage sont délivrées directement par la Mairie de Paris via la mission Cinéma , le commissariat assurant ensuite l'organisation du stationnement avec les sociétés de production.

La Mairie d'arrondissement est simplement consultée et les avis défavorables ne sont jamais suivis, la Ville ayant pour politique de favoriser l'activité de tournage pour laquelle elle touche des redevances et qui lui assure une certaine forme de publicité.

La Mairie du 16^{ème} demande simplement que la Ville évite les tournages à répétition dans une même rue ou un même lieu et que le commissariat veille à éclater le stationnement des véhicules techniques de façon à ne pas pénaliser toute une rue.

4- Information sur les travaux de voirie

Mme ROUSSEAU rappelle que normalement il y a un affichage au début de la rue, comme rue de Passy ou il y a eu des travaux, un panneau affichait la nature et la durée des travaux.

Mme BALDINI précise que les nouveaux intervenants sur la voie publique, notamment « Evesa » n'ont pas toujours les bons réflexes, mais elle pense que cela va rentrer dans

l'ordre. Mme BALDINI rencontre régulièrement ces concessionnaires (EDF, GRDF, CPCU...) afin d'établir une programmation commune avec le service de voirie de l'arrondissement, bien que cela ne soit pas toujours possible

M. GILLERON ajoute que le sous-sol parisien est extrêmement dense, bien plus que la voie publique avec de nombreux concessionnaires. Les travaux ne sont pas toujours prévisibles particulièrement la maintenance sur des réseaux dangereux.

M. FAZILLEAU, en réponse à M. POUCHELON, indique que le commissariat effectue environ 45 000 verbalisations chaque mois avec 2000 à 2500 enlèvements effectifs, ce qui contribue à la fluidité de la circulation. Néanmoins, les effectifs essayent de cibler et de le faire avec discernement. Les enlèvements effectués par le commissariat du 16e cessent à 20h; c'est un service central parisien de la Préfecture qui prend le relais la nuit. Concernant les véhicules ventouses qui ne relèvent pas des ambassades, il ne faut pas hésiter à les signaler.

Mme BENECH signale que l'ambassade de Guinée bénéficie de nouvelles places de stationnement qu'elle n'utilise pas, ainsi qu'une voiture ventouse dont l'assurance remonte à 2006 rue du Général Appert. Elle était auparavant rue Bénouville; de nombreuses personnes l'avaient signalées.

M. FAZILLEAU répond que les véhicules des ambassades bénéficient d'un statut particulier qui les dispense de tout enlèvement.

Mme BENECH ajoute que rue de la Faisanderie, une voiture grise tombe en pièces depuis 2 mois, le pare choc est sur le sol et elle n'est plus assurée. Le commissariat lui a répondu qu'il s'en occupait mais que c'était très difficile car cela nécessitait un marquage au sol pendant 7 jours.

M. FAZILLEAU confirme que l'on considère comme « véhicule ventouse », un véhicule dont le stationnement dépasse les 7 jours. Il faut donc qu'un fonctionnaire de police constate le stationnement et revienne 7 jours après. Il prend note de ce cas.

Mme PREVOST signale un problème derrière l'ambassade de Russie en face du petit parc, où des véhicules sont sans cesse en infraction et remonte la piste cyclable en sens interdit. Elle craint qu'il y ait un jour un grave accident. Elle s'étonne qu'aucun panneau de sens interdit ne soit installé à cet endroit.

Mme ROUSSEAU en prend note.

M. GARBUS suggère la gratuité du stationnement lorsque de nombreuses places sont réquisitionnées pour les besoins d'un tournage.

Mme BALDINI répond que cette suggestion peut faire l'objet d'un vœu de la part du conseil de quartier.

M. SUDAKA rappelle qu'à Paris les chiens doivent être tenus en laisse, or, un monsieur se promène tous les matins à vélo avec son chien.

- M. FAZILLEAU suggère de déposer une main courante mais il est difficile de poster un agent à cet endroit pendant une heure ou deux chaque jour.
- M. GILLERON propose de demander aux inspecteurs de salubrité de se rendre dans ce secteur dans le cadre d'un contrôle canin.

Mme ROUSSEAU espère que la main courante et le contrôle permettront de sensibiliser cette personne sur le port de la laisse.

5- Circulation devant l'école du 130 rue de Longchamp.

M. GARBUS, (Président de l'association des parents d'élèves de l'école Longchamp) précise que la circulation des voitures est encore plus difficile voire très dangereuse quand un camion effectue une livraison en stationnant devant la grille de l'école. La circulation ne peut alors se faire que sur une file, cela bloque la rue, les passages piétons et tout le carrefour. L'emplacement livraison devrait être avec 2 lignes jaunes, c'est-à-dire interdit au stationnement de longue durée des voitures et faire intervenir la fourrière si il y a lieu avant 08h15.

Mme ROUSSEAU répond qu'une demande de sécurisation des abords de l'établissement à été faite, elle s'engage à relancer le dossier.

M. GARBUS ajoute que la situation est telle qu'elle pousse les gens à se battre.

Mme BALDINI modère la situation en précisant que cela ne se produit pas tous les jours. Elle rappelle que le carrefour Victor Hugo/Longchamp est sécurisé par des feux tricolores et malheureusement il n'y a pas assez d'agents pour assurer toutes les sorties des écoles.

Mme ROUSSEAU précise que l'affectation d'agents de surveillance se fait par la Préfecture de Police qui établit avant chaque rentrée une liste des points à surveiller par ordre de priorité. Cet ordre est établi selon un référentiel permettant d'évaluer la dangerosité de chaque traversée piétonne répertoriée. Cette demande sera réitérée.

- M. SUDAKA propose d'intervenir auprès de la boulangerie Carton afin de voir si elle ne peut pas décaler ses livraisons.
- M. JANSON vit dans le quartier depuis 1 an, il a 6 enfants dont 2 ont été renversés devant *Boissier*. Il y a bien un feu rouge quand on revient de la Muette vers l'avenue de Longchamp mais pas dans l'autre sens, donc les automobilistes ne s'arrêtent pas quand ils viennent de la rue Benjamin Godard ou de la rue Spontini, en dépit de la présence d'un panneau triangulaire clignotant.

Mme BALDINI va saisir les services de voirie.

M. JANSON signale, bien qu'à la limite du quartier, tous les jours un stationnement anarchique s'opère devant l'établissement Gerson.

Mme ROUSSEAU répond que la situation est bien connue, c'est de l'incivisme de la part des parents, la sensibilisation des associations de parents d'élève s'avère plutôt efficace. Elle ajoute que la traversée des enfants est protégée par un agent.

Mme DEREX habite rue de Pomereu, elle connait bien la situation du carrefour de la rue de Longchamp et souligne le manque de civilité et de politesse des parents d'élèves qui entravent régulièrement l'entrée et la sortie de sa rue et masque ainsi la visibilité. Des accidents ont eu lieu, particulièrement les jours de pluie compte tenu de la pente de la rue de Longchamp et du non respect de l'obligation de rouler à 30km/h. Elle ajoute que du stationnement en double file s'opère également par des clients de certains magasins qui n'hésitent à insulter les riverains qui en font la remarque.

Mme ROUSSEAU répond qu'il est difficile d'influer sur le comportement des gens mais que tout sera fait pour sécuriser la sortie de l'école.

Une personne du public signale que certaines personnes privatisent des places de stationnement avec des plots et des chaises.

M. FAZILLEAU répond que c'est de l'occupation du domaine publique et que cela constitue une infraction.

Mme ROUSSEAU encourage les gens à le signaler à la police.

Une personne du public ajoute que la situation décrite par Mme DEREX est exactement la même devant l'école Pascal.

Mme BALDINI pense qu'il faudrait limiter la dépose des enfants en voiture pour améliorer la situation, sachant que cela fait du bien aux enfants de marcher ¼ heures avant d'aller à l'école et c'est mieux que d'attendre dans une voiture.

M. GILLERON précise que la communication se fait plus efficacement de parents d'élèves à parents d'élèves et encourage les associations à mener des actions en ce sens.

Mme BALDINI ajoute qu'il existe un moyen de faire venir les élèves à pied, « les pédibus » c'est-à-dire un parent qui se charge de prendre 5 ou 6 enfants habitants à proximité et de les amener à pied à l'école, le soir ou lendemain c'est un autre parent. Cette action est subventionnée par l'ADEM. Elle propose de soutenir ce projet, dans le cadre de sa délégation, si les parents souhaitent le mettre en place. Cela fonctionne très bien dans d'autres arrondissements et en banlieue. Les enfants sont équipés de petits gilets jaunes.

M. JANSON souligne l'impact sur le nombre de places de stationnement de travaux du gaz rue Dufrenoy.

Mme BALDINI précise que les travaux du gaz s'effectuent principalement sur les trottoirs plutôt que sur les chaussées.

6- Propreté du Bd Flandrin

Mme BAILLY demande depuis des années davantage de propreté boulevard Flandrin. Etrangement, hier 3 agents étaient présents et tous les encombrants ont été retirés.

M. GILLERON assure que ça n'a pas de lien avec l'ordre du jour puisqu'il n'en a pris connaissance que ce midi.

Mme BAILLY veut bien le croire mais à chaque fois c'est la même chose.

Mme ROUSSEAU indique que la propreté est un problème qui concerne tout l'arrondissement. Il y a des problèmes d'effectifs comme beaucoup d'arrondissements de l'ouest parisien, les agents ne peuvent pas être partout en même temps. Le problème majeur reste l'incivisme des habitants puisque les rues sont nettoyées. L'effort pour la propreté doit venir de tous.

M. SUDAKA reconnait qu'un net effort a été fait en matière de propreté dans le quartier. Néanmoins, le boulevard Flandrin reste un point noir, c'est quelque chose d'épouvantable. Il souligne le problème des tracts déposés sur les pares brises ; lui-même est souvent pris à parti lorsqu'il fait remarquer son geste à un automobiliste qui les jette sur le sol.

M.GILLERON répond que l'amélioration sur l'arrondissement est liée au fait que durant le mois de février, des températures négatives et des périodes de gels ont été suivie par des périodes de redoux très courtes puis de la neige. Il n'a pas été possible de traiter les zones avec de l'eau pendant cette période où les agents assuraient la sécurité des usagers avec le salage des voies et donc moins d'opération de propreté. Les engins ont pu être ressortis en mars avec donc une amélioration globale sur l'arrondissement.

Concernant le boulevard Flandrin et le terre plein central, comme l'a souligné Mme ROUSSEAU, l'unique problème est le manque de civisme des propriétaires de chiens du quartier qui ne ramassent pas et des riverains qui déposent leurs sacs poubelles à cet endroit plutôt que dans le local de leur immeuble. A cela s'ajoute le dépôt de vracs des professionnels qui connaissent bien le boulevard Flandrin et savent que ce sera ramassé par les agents de la ville.

M. AUDRY estime qu'il faut lier ce problème à celui de l'insécurité du boulevard Flandrin. Il note une multiplication des tags, la présence de bouteilles, de régurgitations et de personnes très louches. Tout cela nécessiterait une présence policière plus accrue. La localisation du boulevard Flandrin (à proximité du périphérique et de la porte Dauphine) draine une population qui salit énormément et ce n'est pas du fait des riverains.

Mme ROUSSEAU rappelle qu'un comité de sécurité à été mis en place, il faut lui laisser le temps de démarrer ses activités.

M.GILLERON invite les habitants qui constatent la présence de tags à le signaler soit en appelant le 3975 ou la division de propreté, à partir du moment où ils sont visibles depuis

la voie publique et situés à moins de 4 mètres du sol, ils sont enlevés sous 10 jours maximum. En cas de tags à caractère injurieux ils sont enlevés sous 6 heures.

Une personne du public signale qu'une épicerie met des palettes et tous les matins, ils n'ont pas de conteneurs depuis 3 ans.

M. GILLERON répond que les professionnels « jouent » avec les services de propreté car ils sont assujettis à une redevance spéciale de retrait des déchets depuis la loi Royal de 1993 et le Grenelle de 2010. Ils ont le choix de passer par les services de la ville ou par des collecteurs privés. S'ils choisissent les services de la ville, des bacs sont mis à leurs dispositions moyennant redevance, avec une franchise de 330 litres.

Les commerces qui pratiquent le dépôt sauvage sont connus et verbalisés régulièrement soit par un PV forfaitaire de 35 euros ou par recouvrement d'office, c'est-à-dire que les agents estiment le volume et l'élimination est facturée, c'est un forfait de 80 euros puis 90 euros le m².

Le commerce cité est bien connu et a été verbalisé 2 fois depuis le début de l'année. Le recouvrement sera certainement plus dissuasif.

Concernant les tracts sur les voitures, il n'est pas répréhensif de les déposer puisque le véhicules sont des biens privés. En revanche, les propriétaires de véhicules qui jettent ces tracs au sol sont verbalisables. Dans la pratique, ce n'est pas verbalisé car il n'y a pas de sanctions pour cela mais il n'est pas impossible que soit bientôt intégré au règlement sanitaire départemental que ces dépliants ne soit plus distribués sur la voie publique.

Mme ROUSSEAU précise que M. GILLERON est très réactif avec les demandes qui sont formulées et qu'il fait vraiment tout ce qu'il peut.

Une personne du public demande ce qu'il est possible de faire pour les véhicules avec des graffitis stationnés boulevard Flandrin qui créent un climat d'insécurité.

M. GILLERON répond que les services ne peuvent pas intervenir sur des véhicules.

Mme ROUSSEAU conseille de relever le numéro de la plaque d'immatriculation et de le signaler à la police.

Mme BALDINI insiste sur la nécessité de signaler tous les tags de la voie publique, c'est quelque chose d'extrêmement important car bien souvent un tag en appelle un autre. Il faut admettre qu'il y en a très peu dans le 16^e en comparaison du 15^e qui en est couvert.

Mme BENECHE signale la présence de nombreux mégots devant « Actance » particulièrement depuis que le cendrier devant l'établissement a été enlevé.

Mme BALDINI s'engage à leur envoyer un courrier. Elle rappelle que Claude GOASGUEN est très attentif sur cette question et en l'absence de moyens spécifiques à la mairie du 16^e, un certain nombre d'actions ont été mises en place telle que la « Faîte de la propreté » avec à la mairie un stand d'information, des explications sur le tri des déchets et des démonstrations d'engins. Les écoles sont également sollicitées car l'éducation à la

propreté passe surtout par les enfants. Ce sont des actions sur le long terme car tout changement ne se fait pas du jour au lendemain.

M. GILLERON ajoute qu'il est également possible de soutenir les associations de parents d'élèves grâce aux effectifs (conseiller canin par exemple) et à du matériel pédagogique, lorsqu'il existe des problèmes spécifiques de propreté aux abords des écoles.

Mme BALDINI indique qu'une telle opération a été menée rue des Bauches et cela a été une véritable réussite.

Mme ROUSSEAU confirme que l'information passe bien mieux au travers des enfants et que les efforts conjugués des habitants et des services finissent par donner de résultats. C'est un sujet très important pour la mairie du 16^e.

Elle souligne la participation importante de l'association « Mieux vivre ensemble à Dauphine » au conseil de quartier de ce soir.

Une personne du publique, habitant 43 rue Spontini tient à souligner les nuisances liées au tabagisme des élèves de l'ISG. Elle ne peut même plus ouvrir sa fenêtre.

Mme ROUSSEAU va le signaler à la Directrice de cet établissement qui accueille de nombreux élèves pour les sensibiliser.

M. REDLER précise que c'est un sujet qui a été évoqué aujourd'hui même avec le Maire.

7- Organisation d'un vide grenier

Mme ROUSSEAU annonce qu'à la demande de Mme PEYRE, conseillère de quartier, un vide grenier enfance sera organisé au square Alexandre et René Parodi le 29 juin. Elle compte sur l'implication des conseillers de quartier pour la réussite de cette animation. Les inscriptions (gratuites) auront lieu en mairie, salle 121, les mardis 11 et 18 juin, de 14h30 à 16h30.

8- Organisation d'une braderie des commerçants rue de Longchamp

Mme ROUSSEAU rappelle que l'organisation de ce type d'évènement relève des associations de commerçants. Mme ROUSSEAU, dans le cadre de sa délégation auprès des commerçants, est allée à la rencontre de nombre d'entre eux, accompagnée d'une conseillère de quartier, rue de Longchamp, rue de la Pompe et rue Gustave Courbet. Elle rencontre très prochainement le Président de l'association des commerçants de la rue de Longchamp qui fera une demande officielle d'occupation du domaine public auprès de la Ville de Paris pour l'organisation d'une animation commerciale. Lorsque la Ville recevra cette demande, elle saisira la Mairie du 16^e, qui donnera un avis favorable. Dans un premier temps, l'idée n'est pas de bloquer complètement les rues mais de demander que les commerçants puissent sortir des portants et des petites tables sur le trottoir, tout en

respectant le cheminement des piétons. L'évènement aurait lieu fin mai, début juin pendant 2 jours, afin d'impulser une dynamique commerciale.

Il a été également discuté des illuminations de fin d'année ; Mme ROUSSEAU encourage à limiter les traverses qui posent des difficultés de sécurité et des autorisations difficiles à obtenir. Elle encourage les commerçants d'une même rue à décorer leurs vitrines de façon harmonieuse comme cela se fait rue Saint Honoré.

Mme ROUSSEAU informe qu'elle a été contactée par un jeune couple qu'elle avait marié et qui lui a soumis une idée à laquelle elle est très favorable.

M. JOUVENEAU précise que l'idée consiste à installer un jardin partagé square Alexandre et René Parodi. Cela permettrait d'occuper intelligemment cet espace, de créer du lien social entre les habitants du quartier et pourquoi pas un côté pédagogique pour les écoles qui pourrait bénéficier d'une partie du terrain.

Mme BALDINI soutient fortement ce projet puisque cela fait longtemps qu'elle cherche une association qui voudrait bien porter ce projet. Elle précise que le lieu s'y prête parfaitement.

Mme ROUSSEAU annonce qu'une réunion sera organisée très prochainement. Le conseil de quartier pourra également soutenir ce projet grâce à son budget d'investissement, notamment en prenant en charge une cabane ou une clôture par exemple.

Mme BALDINI ajoute que la Ville de Paris et les espaces vert apportent également leur soutien.

9- Utilisation du budget de fonctionnement et d'investissement

Mme ROUSSEAU soumet au vote :

Pour le budget d'investissement :

- une réserve de 8 000 euros sur le budget d'investissement pour le projet de jardin partagé.
- Un défibrillateur pour l'antenne Mesnil du centre d'animation pour un montant de 1 600 euros

Pour le budget de fonctionnement :

- Une balade fluviale destinée aux enfants des écoles du quartier pour 1 500 euros
- Un parcours découverte du quartier destiné aux habitants pour 1 500 euros

Le budget est voté à l'unanimité

Questions diverses

Vente à la découpe de l'immeuble GECINA Mesnil/Saint Didier

Mme CHEVREUIL fait partie de l'association Mesnil/Saint Didier qui essaye de faire quelque chose dans le cadre de cette vente. L'immeuble qui appartenait à GECINA a été vendu à BNP Paribas pour être vendu à la découpe. Elle demande quels sont les recours possibles de la part de la Ville de Paris pour éventuellement annuler cette vente et si la Ville souhaite se porter acquéreur de cette résidence.

Mme ROUSSEAU rappelle que cette question a été abordée lors du dernier conseil de quartier par une personne qui l'avait interpellée.

Après un échange avec cette personne, Vincent GOSSARD a donné ses coordonnées afin que le représentant des locataires puisse entrer en contact avec lui pour voir ce qu'il pouvait faire étant entendu que la mairie d'arrondissement n'a aucun droit de préemption ni possibilité d'intervention dès lors que le vendeur respecte les procédures prévues (information préalable des locataires, droit de priorité des locataires sur le rachat de leur logement avec une décote etc...).

Il n'a pas eu de suite malgré un nouveau contact avec la personne qui était venue au conseil de quartier et qu'il avait invité à se mettre en contact avec le représentant des locataires (ou d'une association de locataires).

Mme ROUSSEAU invite Mme CHEVREUIL à prendre contact avec Vincent GOSSARD qui connait bien le sujet ainsi que celui de la caserne de gendarmerie.

Mme ROUSSEAU remercie des élus et les services administratifs présents à ce conseil de quartier et assure les participants du bon suivi de tous les dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.